

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: **Silicone chimique**

· Code du produit: 40550, 40551, 40552

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la préparation

Agent d'étanchéité de silicone

· 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH
Lechstraße 28
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960

Fax. +49(0)911 - 644456

e-mail info@akemi.de

· Service chargé des renseignements:

Laboratoire

· 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

· 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

· 2.2 Éléments d'étiquetage

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

néant

· Pictogrammes de danger

néant

· Mention d'avertissement

néant

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Néant.

· Mentions de danger

néant

· Conseils de prudence

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Contient 3-aminopropyltriéthoxysilane. Peut produire une réaction allergique.

· 2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

Non applicable.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 1)

· vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**· 3.2 Mélanges**· Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.· Composants dangereux:

CAS: 37859-55-5 ELINCS: 484-460-1 Reg.nr.: 01-2120004323-76-xxxx	O, O', O''-(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone Acute Tox. 4, H302; Acute Tox. 4, H312; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 128446-60-6	3-aminopropyl (methyl) silsesquioxane, ethoxy-terminated Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319	1-5%
CAS: 1170315-90-8 Numéro CE: 700-833-6	2-Pentanone, O, O', O''-(phenylsilylidyne)trioxime STOT RE 2, H373 Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319 Aquatic Chronic 3, H412	1-5%
CAS: 919-30-2 EINECS: 213-048-4 Numéro index: 612-108-00-0 Reg.nr.: 01-2119480479-24	3-aminopropyltriéthoxysilane Skin Corr. 1B, H314; Eye Dam. 1, H318 Acute Tox. 4, H302; Skin Sens. 1, H317 EUH208	<1%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**RUBRIQUE 4: Premiers secours****· 4.1 Description des mesures de premiers secours**

· Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

· Après inhalation: Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· Après ingestion: Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Manifestations allergiques

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**· 5.1 Moyens d'extinction**· Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.**· 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure, comme par exemple:
Monoxyde de carbone (CO)
Oxyde d'azote (NOx)

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 2)

- **5.3 Conseils aux pompiers**

- Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

* **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Assurer une aération suffisante.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

- **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

* **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

- Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**

- Stockage:

- Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

- Indications concernant le stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

- Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Protéger contre le gel.

- Classe de stockage:

12

- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

* **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- **8.1 Paramètres de contrôle**

- Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 3)

· DNEL

37859-55-5 O, O', O'' -(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,375 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,033 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,033 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,065 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire		0,033 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	0,2292 mg/m ³ Air (ARB)
		0,057 mg/m ³ Air (BEV)

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	1 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	8,3 mg/kg bw/day (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire		1 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	59 mg/m ³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	14 mg/m ³ Air (ARB)
		3,5 mg/m ³ Air (BEV)

· PNEC

37859-55-5 O, O', O'' -(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone

PNEC (wässrig)	2,15 mg/l (KA)
	0,01 mg/l (MW)
	0,1 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,044 mg/kg Trockengew (BO)
	0,057 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,269 mg/kg Trockengew (SWS)

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

PNEC (wässrig)	0,81 mg/l (KA)
	0,05 mg/l (MW)
	0,5 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,069 mg/kg Trockengew (BO)
	0,18 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,8 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

- Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

- Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 4)

· Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc fluoré (Viton)
Caoutchouc nitrile
Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection

· Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales.

· Couleur:

Selon désignation produit

· Odeur:

Typique

· Point de fusion/point de congélation:

Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Non déterminé.

· Point d'éclair

Non applicable.

· pH

Non déterminé.

· Viscosité:

· Viscosité cinématique à 20 °C

0 s (DIN 53211/4)

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 5)

· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Pression de vapeur:</u>	Non déterminé.
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	1,16 g/cm ³

· 9.2 Autres informations

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Pâteuse
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'auto-inflammation</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.

· Informations concernant les classes de danger physique**· Substances et mélanges explosibles**

néant

· Gaz inflammables néant· Aérosols néant· Gaz comburants néant· Gaz sous pression néant· Liquides inflammables néant· Matières solides inflammables néant· Substances et mélanges autoréactifs

néant

· Liquides pyrophoriques néant· Matières solides pyrophoriques néant· Matières et mélanges auto-échauffants

néant

· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau

néant

· Liquides comburants néant· Matières solides comburantes néant· Peroxydes organiques néant· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés néant**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**· **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **10.2 Stabilité chimique**· Décomposition thermique/conditions à éviter:

Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.

· **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune réaction dangereuse connue.

· **10.4 Conditions à éviter**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.5 Matières incompatibles:**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Aldéhyde formique

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**· 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))

Oral	LD50	14.159-14.523 mg/kg
Dermique	LD50	81.633 mg/kg (rat)

37859-55-5 O, O', O'' -(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone

Oral	LD50	1.133-1.234 mg/kg (rat)
	NOAEL	13 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	2.000 mg/kg (rat)

1170315-90-8 2-Pentanone, O, O', O''-(phenylsilylidyne)trioxime

Oral	LD50	500 mg/kg (ATE)
------	------	-----------------

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

Oral	LD50	1.470 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	4.075 mg/kg (rabbit)

· Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

· Toxicité aquatique:

37859-55-5 O, O', O''-(methylsilylidyne)trioxime 2-pentanone

EC50/48h	113 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	88 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LC50/96h	113 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

919-30-2 3-aminopropyltriéthoxysilane

EC50	43 mg/l (pseudomonas putida)
LC50	>144 mg/l (rat)
EC50/48h	331 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>1.000 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
LC50/96h	>934 mg/l (Brachydanio rerio)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

12.7 Autres effets néfastes

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1 Méthodes de traitement des déchets**· Recommandation: De petites quantités peuvent être mises en décharge avec les ordures ménagères.· Catalogue européen des déchets

08 00 00	DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION
08 04 00	déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité)
08 04 09*	déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

· Emballages non nettoyés:· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification · <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · <u>ADR, ADN, IMDG, IATA</u> · <u>Classe</u>	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · <u>ADR, IMDG, IATA</u>	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement · <u>Marine Pollutant:</u>	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· <u>Indications complémentaires de transport:</u>	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement · <u>Directive 2012/18/UE</u> · <u>Substances dangereuses désignées - ANNEXE I</u>	Aucun des composants n'est compris.
· <u>Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II</u> Aucun des composants n'est compris.	
· <u>RÈGLEMENT (UE) 2019/1148</u>	
· <u>Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)</u> Aucun des composants n'est compris.	
· <u>Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT</u> Aucun des composants n'est compris.	
· <u>Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues</u> Aucun des composants n'est compris.	
· <u>Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers</u> Aucun des composants n'est compris.	
· <u>Prescriptions nationales:</u> · <u>Classe de pollution des eaux:</u>	Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
· <u>Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57</u> Aucun des composants n'est compris.	
· <u>VOC EU</u>	0,0 g/l

(suite page 10)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 13.12.2022

Numéro de version 9 (remplace la version 8)

Révision: 13.12.2022

Nom du produit: Silicone chimique

(suite de la page 9)

· 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Phrases importantes
- | | |
|------|--|
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H314 | Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H318 | Provoque de graves lésions des yeux. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
- EUH208 Contient . **Peut produire une réaction allergique.**

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Contact:

Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59

@mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente:

22.02.2021

· Numéro de la version précédente:

8

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
 ICAO: International Civil Aviation Organisation
 ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organisation" (ICAO)
 ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
 SVHC: Substances of Very High Concern
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
 Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
 Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B
 Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
 Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
 Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
 STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) – Catégorie 2
 Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3